

D'après Alphonse Ayissi Abena, président exécutif de la Fondation camerounaise des consommateurs (Focaco), le règlement dudit jeu tombola n'est disponible ni sur le site www.nexttel.cm, ni sur les différentes plateformes sociales de cet opérateur. Et de surcroît, toutes les communications sur ladite tombola n'indiquent aucunement l'étude de l'huissier de justice auprès de laquelle le règlement du jeu est déposé.

Par conséquent, note la Focaco, considérant la loi n°2015-12 du 16 juillet 2015 fixant le régime des jeux de divertissement, d'argent et de hasard et conformément à la loi-cadre du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (Focaco) exhorte « l'entreprise Viettel Cameroun à rendre public sans délai le règlement du jeu tombola Nextmillionnaire, faute de quoi ce jeu sera considéré d'arnaque et les autorités administratives et judiciaires seront saisies ».

En rappel, la Fondation camerounaise des consommateurs est née en 2013 avec des antennes au niveau de tout le territoire national pour veiller à la protection du consommateur et défendre ses intérêts. Nous apprenons qu'à l'échelle nationale, il existe 28 associations qui s'activent sur le terrain dans le consumérisme, selon les chiffres du ministère du Commerce qui datent de 2016.